



DÉCOMPTÉ DE JOURS D'INTEMPÉRIES

Prolongation de délai calculée

RÉFÉRENCE	ÉTABLI LE	DOCUMENT	 Vérifier l'authenticité rapportmeteo.com/verifier/-RM-DEADBEEF
RM-DEADBEEF	22 août 2026	Décompte d'intempéries	
Chantier	Place Kléber 67000 Strasbourg		
Période	du 1 janvier 2026 au 28 février 2026 (59 jours)		
Relevés	Météo-France, poste STRASBOURG - BOTANIQUE (67482001) à 1.7 km, altitude 139 m		

PROLONGATION

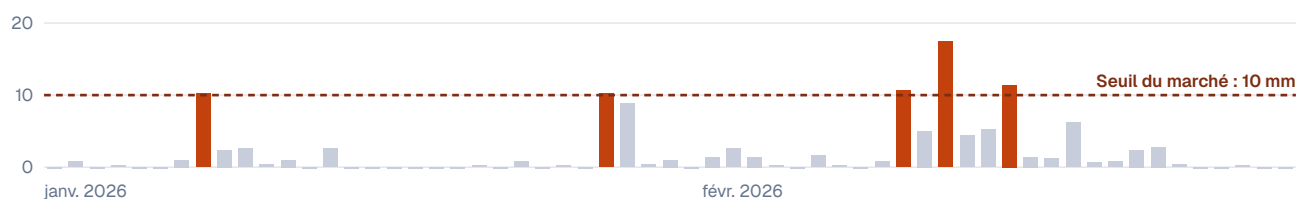
13 jours

18 jours retenus sur 59, en 8 périodes d'arrêt, moins 5 jours d'intempéries prévisibles au marché.

1. Les jours retenus sur la période



2. Pluie quotidienne relevée chaque jour



Chaque barre est un jour, en mm ; en orange, les jours au-dessus du seuil du marché. Les critères vent, gel, chaleur, neige sont appliqués de la même manière ; le détail figure en annexe.

3. Décompte

Jours en dépassement d'au moins un seuil (sur 59 relevés)	20
+ Jours non ouvrés inclus dans une période d'arrêt	0
= Jours retenus	18
– Jours d'intempéries prévisibles au marché	5
= Prolongation	13 jours



ANNEXE

Seuils, relevés et règles

4. Seuils appliqués

Pluie quotidienne supérieure à	10 mm
Vent (rafales) supérieur à	60 km/h
Température minimale inférieure à	0 °C
Durée de gel supérieure à	non retenu
Température maximale supérieure à	35 °C
Neige au sol supérieure à	1 cm
Jours d'intempéries prévisibles au marché	5
Jours non ouvrés inclus dans un arrêt	comptés (CCAG)

Seuils fournis par le demandeur. Il n'existe pas de seuils nationaux : le CCAG-Travaux renvoie aux documents particuliers du marché (CCAP).

5. Source des relevés

Météo-France — poste STRASBOURG - BOTANIQUE (67482001), données climatologiques de base, Licence Ouverte v2

Poste situé à 1.7 km du chantier, altitude 139 m. Relevé de station officielle — la référence retenue par le CCAG-Travaux (art. 18.2.3).

Critères non évaluables avec cette source : vent, neige.

6. Règles de calcul

Une période d'arrêt regroupe des jours consécutifs en dépassement de seuil, en incluant les samedis, dimanches et jours fériés compris entre eux (CCAG-Travaux, art. 18.2.3). Un jour ouvré sans dépassement rompt la période. Une période ne contenant aucun jour ouvré n'est pas retenue. La prolongation est égale aux jours retenus, diminués des jours d'intempéries prévisibles prévus au marché.

Ce document applique les seuils fournis à des relevés publics et présente le calcul. Il ne constitue ni un certificat d'intempérie, ni une attestation, ni un avis juridique. L'appréciation des arrêts relève du maître d'œuvre et, le cas échéant, du juge. Il ne garantit aucun résultat. Producteurs, licences et limites de chaque source : rapportmeteo.com/sources. La page de vérification indiquée dans le cartouche confirme la date d'établissement et l'empreinte SHA-256 du fichier original.

7. Jours retenus — 18

Date	Pluie	Rafales	T min	T max	Neige	Motif
03/01/2026	0	—	-2	0.9	—	gel
04/01/2026	0.2	—	-1.4	1.9	—	gel
05/01/2026	0	—	-6.9	-0.3	—	gel
06/01/2026	0	—	-4.6	-1.7	—	gel
07/01/2026	1	—	-5.6	0.8	—	gel
08/01/2026	10.2	—	-1.5	8.4	—	pluie, gel
11/01/2026	0.4	—	-1.1	1.1	—	gel
12/01/2026	1	—	-1.3	8.8	—	gel
21/01/2026	0.2	—	-1	0.2	—	gel

22/01/2026	0	—	-1.3	0.5	— gel
23/01/2026	0.8	—	-0.4	2.4	— gel
24/01/2026	0	—	-0.8	4.7	— gel
25/01/2026	0.2	—	-1.9	1.6	— gel
27/01/2026	10.2	—	-1	5.8	— pluie, gel
30/01/2026	1	—	-0.5	5.2	— gel
04/02/2026	0.2	—	-1	5.1	— gel
10/02/2026	10.6	—	1.2	11.5	— pluie
12/02/2026	17.4	—	8.3	11.1	— pluie

Pluie en mm, rafales en km/h, températures en °C, neige au sol en cm. En gras, la valeur qui dépasse le seuil.

FIN DU DOCUMENT